



Comment faire pour partir sans me faire avoir?

Par **emma1212**, le **21/01/2011** à **06:27**

Bonjour,

Plusieurs personnes ont déjà du poser la question mais je voulais savoir comment faire pour partir de ma boîte correctement en pouvant toucher le chômage ? Cela va faire 10 mois que j'y travaille et bien sur je ne peut pas me permettre de démissionner a cause du battement de 4 mois. Pour la rupture conventionnelle, j'ai lu qu'il fallait avoir 1 ans de boîte au minimum pour y avoir le droit, et de plus de ce que j'ai pu entendre par des collègues, tout le monde dit qu'ils refusent. Ont m'a beaucoup suggérée l'abandon de poste qui menerai a un licenciement pour faute grave. Est ce la la meilleure solution ? Je ne peut vraiment pas me permettre de partir sans toucher derriere le chômage et j'ai peur que la boîte puisse m' "avoir" si je fait une erreur. Merci d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apportez.

Par **fabienne034**, le **21/01/2011** à **08:56**

bonjour

signez un rupture conventionnelle de CDI

pour tout savoir et avoir les modèles gratuits

<http://www.fbIs.net/ruptureW.htm>

Par **P.M.**, le **21/01/2011** à **10:08**

Bonjour,

La rupture conventionnelle peut être conclue sans délai d'ancienneté puisque l'indemnité légale même pendant la première année est au prorata temporis...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode puisque l'employeur peut laisser perdurer la situation sans procéder au licenciement et si finalement il y procède, il peut prendre tout son temps, résultat pendant cette période vous ne pouvez pas travailler pour un autre employeur, puisque pas libre de tout engagement, et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...